

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

Le 29 avril 2013



Ordre du jour

14h15	Accueil
14h30	Introduction par Monsieur Paul RAOULT , Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sambre
14h45	Présentation des éléments techniques pour le choix de la structure de mise en œuvre du SAGE de la Sambre , Guillaume CAFFIER du SMPNRA
15h45	Communes du SAGE déclassées de la zone vulnérable au titre de la directive nitrates , DDTM
16h00	Point d'information sur l'avancée du projet de restauration des marais d'Aymeries , Guillaume CAFFIER du SMPNRA
16h15	Point d'information sur les actions actuellement menées dans le cadre du SAGE , Guillaume CAFFIER du SMPNRA
16h30	Fin de la réunion et buffet repas



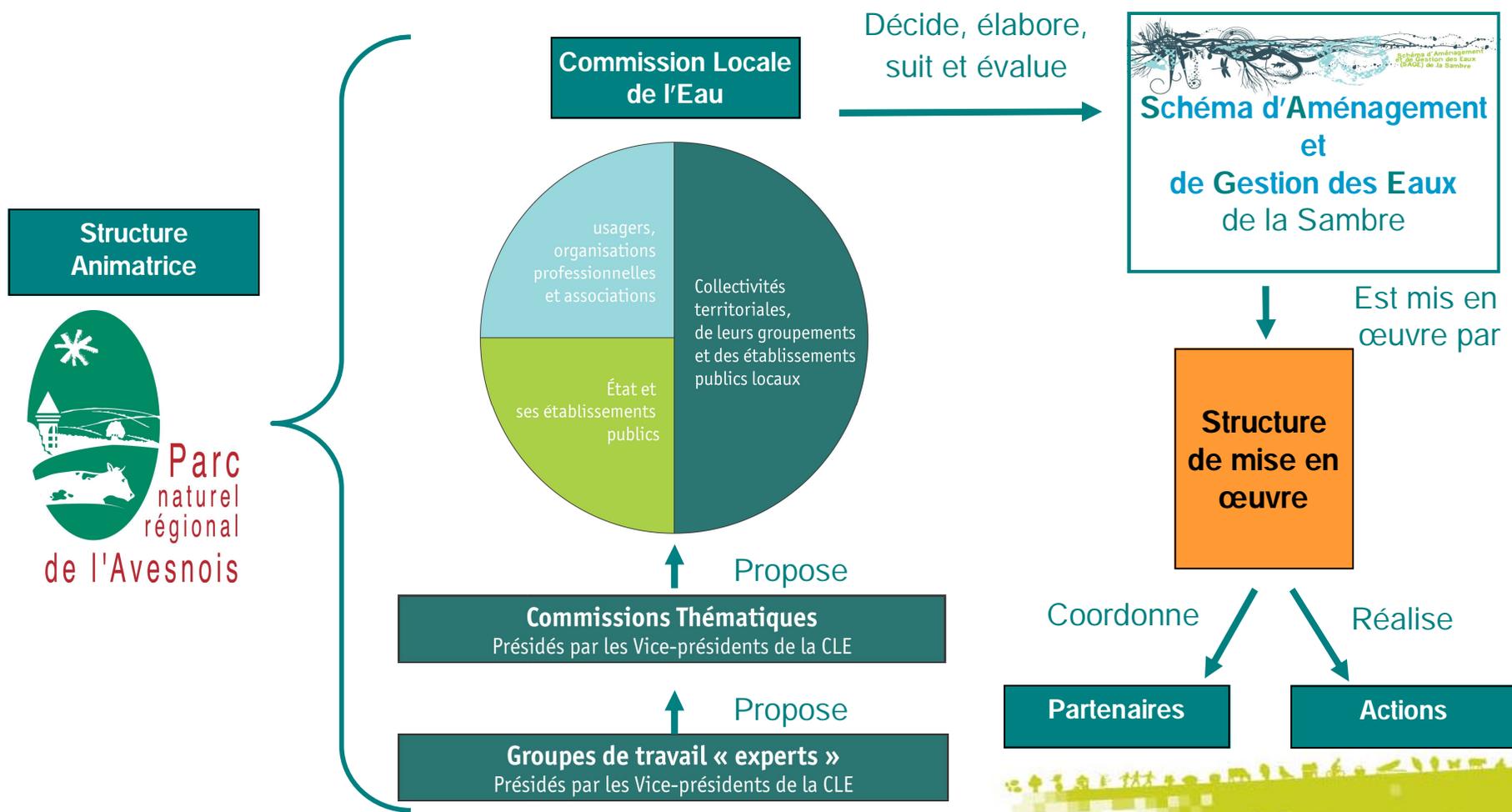
Éléments techniques pour le choix de la structure de mise en œuvre du SAGE Sambre





Choix structure de mise en œuvre

▪ Rappel du rôle de la structure de mise en œuvre





Choix structure de mise en œuvre

▪ Les possibilités administratives

- Syndicat mixte (ouvert, fermé ou à la carte)
- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) = Syndicat mixte labellisé
- Institution départementale
- Collectivité (Conseil Général, Communauté de Commune)
- Groupement d'Intérêt Public (GIP)

▪ Ce qui semble pertinent dans le cadre du SAGE de la Sambre

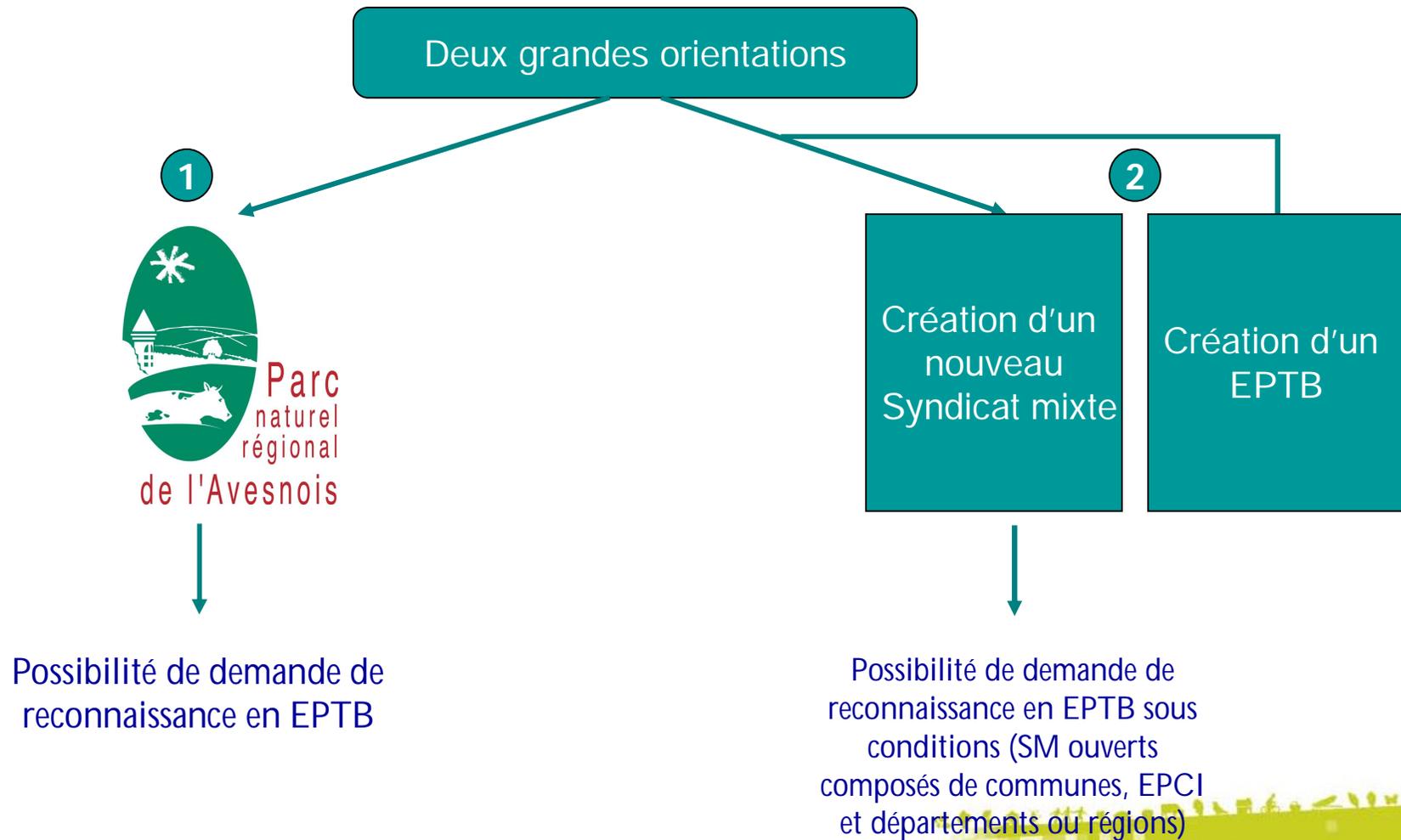
- Syndicat mixte (ouvert, fermé ou à la carte)
- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) = Syndicat mixte labellisé

Chaque SAGE est un cas particulier, il n'y a pas de « recette miracle »
Fonction du contexte local et des actions à mener dans le cadre du SAGE





Choix structure de mise en œuvre



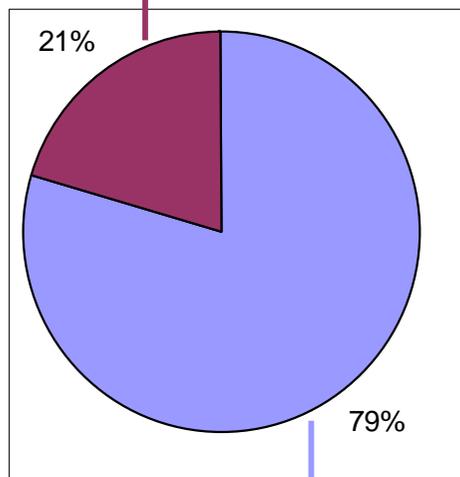
Choix structure de mise en œuvre

▪ Retour sur les actions à mener dans le cadre du SAGE

Actions relevant de la maîtrise d'ouvrage:

- Préparer des avis présentés en CLE ou son bureau
- Accompagner des porteurs de projet dans la prise en compte du SAGE
- Coordonner les acteurs du territoire
- Mener des études
- Mener des expérimentations
- Communiquer autour des actions du SAGE

Proportion d'action identifiées au sein du PAGD relevant de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre



■ Maîtrise d'ouvrage
■ Maîtrise d'œuvre

Thématiques relevant de la maîtrise d'œuvre:

- Assainissement (zonage et travaux)
- Eaux pluviales (zonage et travaux)
- Agriculture
- Gestion des milieux aquatiques
- Eau potable
- Espèces invasives

Choix structure de mise en œuvre

STRUCTURES COMPETENTES POUR L'ASSAINISSEMENT

■ Retour sui

Assainissement

- Assainissement**
-  Communes couvertes par une structure compétente
 - Repères administratifs**
 -  Chefs-lieux (arrondissement/canton)
 -  Limites communales
 -  Périmètre du Sage de la Sambre
 -  Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois
 -  Limite régionale
 -  Frontière franco-belge



Structures compétentes/gestionnaires en 2012

Structure unique

-  Agglomération Maubeuge Val de Sambre (AMVS)
-  NOREADE (ex SIDEN-SIAN)
-  Communauté de Communes Sambre-Avesnois (CCSA)
-  Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale (CCTA)
-  Communauté de Communes de la Thiérache du Centre (CCTC)

Eau et Force

Double structure

-  CCTA (ANC) / Noréade (AC)

Type d'assainissement

-  Collectif
-  Non collectif
-  Mixte

Réseau hydrographique

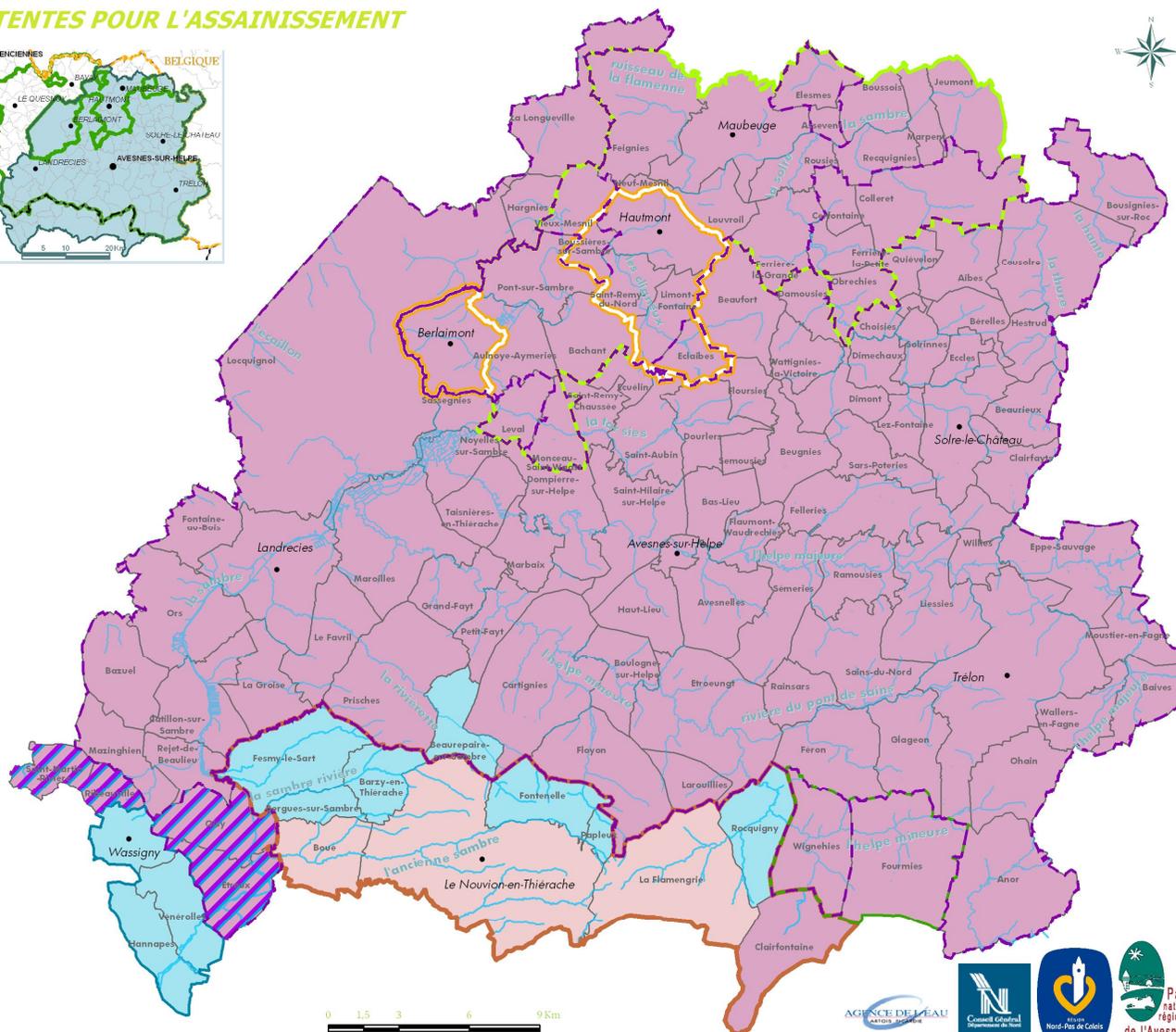
-  Cours d'eau permanents

Repères administratifs

-  Chefs-lieux (arrondissement/canton)
-  Limites communales

Sources :
 Assainissement ©CCTC / CCTA / Noréade / AMVS / CCSA / Eau et Force, 2012
 Limites communales, réseau hydrographique, chefs lieux arrondissement / de Cantons - BD Topo © IGN, Paris, 2002
 Périmètre actuel - ©SMPNRA - 2010
 Limite d'état - ©ESRI Data & Maps - 2005
 Limite régionale, départementale, et frontière - SIGALE/BD Carto © IGN - Paris, 1989

Réalisation : ENR/SMPNRA, Mars 2012.
 1/150 000 - Copie et reproduction interdites





Choix structure de mise en œuvre

- **Retour sur les actions à mener dans le cadre du SAGE**
 - Accompagner les propriétaires fonciers et agriculteurs dans la mise en œuvre de techniques culturales alternatives,
 - coordonner la favorisation de pratiques respectueuses de la ressource notamment dans les zones sensibles,
 - Encourager les conversions en agriculture biologique au sein des périmètres de protection de captage etc.

Agriculture



Choix structure de mise en œuvre

STRUCTURES COMPETENTES POUR L'EAU POTABLE

Retour sur

- Eau potable**
-  Communes couvertes par une structure compétente
 - Repères administratifs**
 -  Chefs-lieux (arrondissement/canton)
 -  Limites communales
 -  Périmètre du Sage de la Sambre
 -  Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois
 -  Limite régionale
 -  Frontière franco-belge

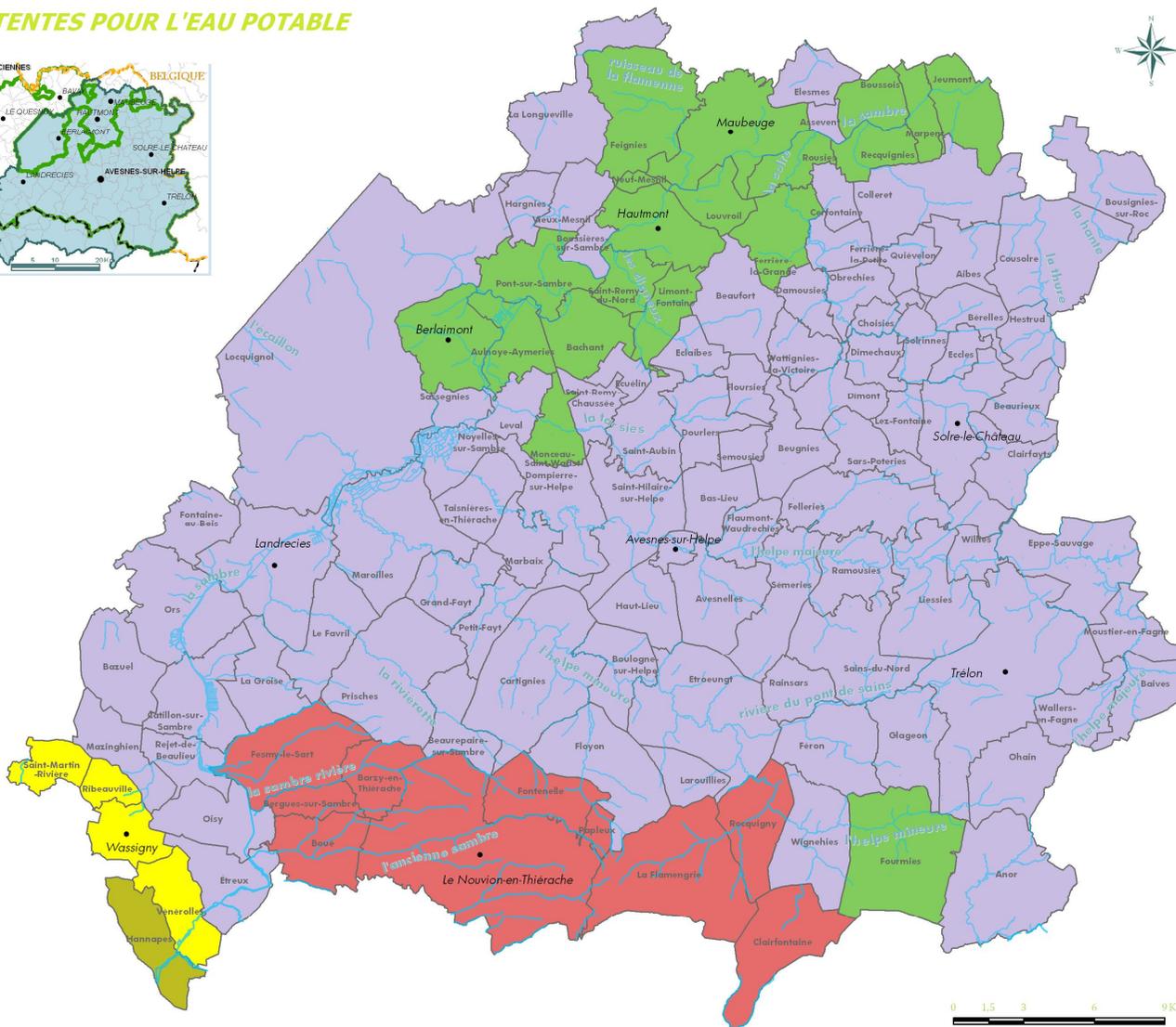


- Nom des structures compétentes**
-  Eau et force
 -  Noréade
 -  SAUR France
 -  Syndicat des Eaux du Nord de l'Aisne
 -  Syndicat des eaux de Wasigny
- Réseau hydrographique**
-  Cours d'eau permanents
- Repères administratifs**
-  Chefs-lieux (arrondissement/canton)
 -  Limites communales

Eau potable

Sources :
 Eau potable ©Eau et Force / SAUR France / Noréade / SENA / Syndicat des Eaux de Wasigny, 2012
 Limites communales, réseau hydrographique, chefs lieux arrondissement / de Cantons - BD Topo © IGN, Paris, 2002
 Périmètre actuel - ©SMPNRA - 2010
 Limite d'état - ©RSI Data & Maps - 2005
 Limite régionale, départementale, et frontière - SIGALE/BD Carto © IGN - Paris, 1989

Réalisation : ENR/SMPNRA, Mars 2012, 1/150 000 - Copie et reproduction interdites





Choix structure de mise en œuvre

- Retour sur les actions à mener dans le cadre du SAGE

Il n'existe pas à proprement parler de compétence de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Il s'agira de coordonner les différentes actions sur cette thématique et d'organiser un réseau de veille.

Espèces invasives





Choix structure de mise en œuvre



Actions relevant de la maîtrise d'ouvrage



Actions relevant de la maîtrise d'œuvre



SIAECEA



Actions relevant de la maîtrise d'ouvrage



Nouveau SM

Actions relevant de la maîtrise d'œuvre



SIAECEA





Choix structure de mise en œuvre



Coûts de fonctionnement estimés :

Un animateur	35 400,00€
Frais de fonctionnement	6 500,00€
Total	41 900,00€

Les subventions de l'Agence de l'Eau accordées seraient d'environ

70% de l'animateur (24 780€) + forfait 3 500€
pour frais de fonctionnement soit
28 280€

Reste à la charge du territoire **13 620€**
Soit un coût par habitant d'environ 0,07€

Création d'un nouveau Syndicat mixte

Coûts de fonctionnement pour la première année :

Un directeur chef de projet	49 300,00€
Un animateur	35 400,00€
Une secrétaire comptable	26 500,00€
L'achat d'un véhicule	15 000,00€
L'achat du parc informatique	5 000,00€
Les frais de fonctionnement	19 492,97€
Total	150 692,97€

Les subventions de l'Agence de l'Eau accordées seraient d'environ

70% de l'animateur (24 780€) + forfait 3 500€
pour frais de fonctionnement soit
28 280€

Reste à la charge du territoire **122 400€**
Soit un coût par habitant d'environ 0,60€

Choix structure de mise en œuvre

Création d'un nouveau Syndicat mixte

- Coûts moindres
- Valorisation des structures existantes
- Possibilité de mutualiser l'ingénierie présente au sein du SMPNRA
- Meilleure lisibilité pour le grand public
- Pas de nouvelle structure
- Le PNRA est aussi opérateur Natura 2000



- Difficultés d'intervention pour certaines thématiques (notamment pour les opérations de travaux par exemple)
- Ne couvre pas l'ensemble du périmètre du SAGE



- Facilité relative d'intervention par rapport à un portage PNR seul si prise de compétence
- Création d'emplois



- Les coûts plus élevés
- Création d'une nouvelle structure dans un contexte de fusion des structures publiques
- Pas de possibilité de mutualisation de l'ingénierie

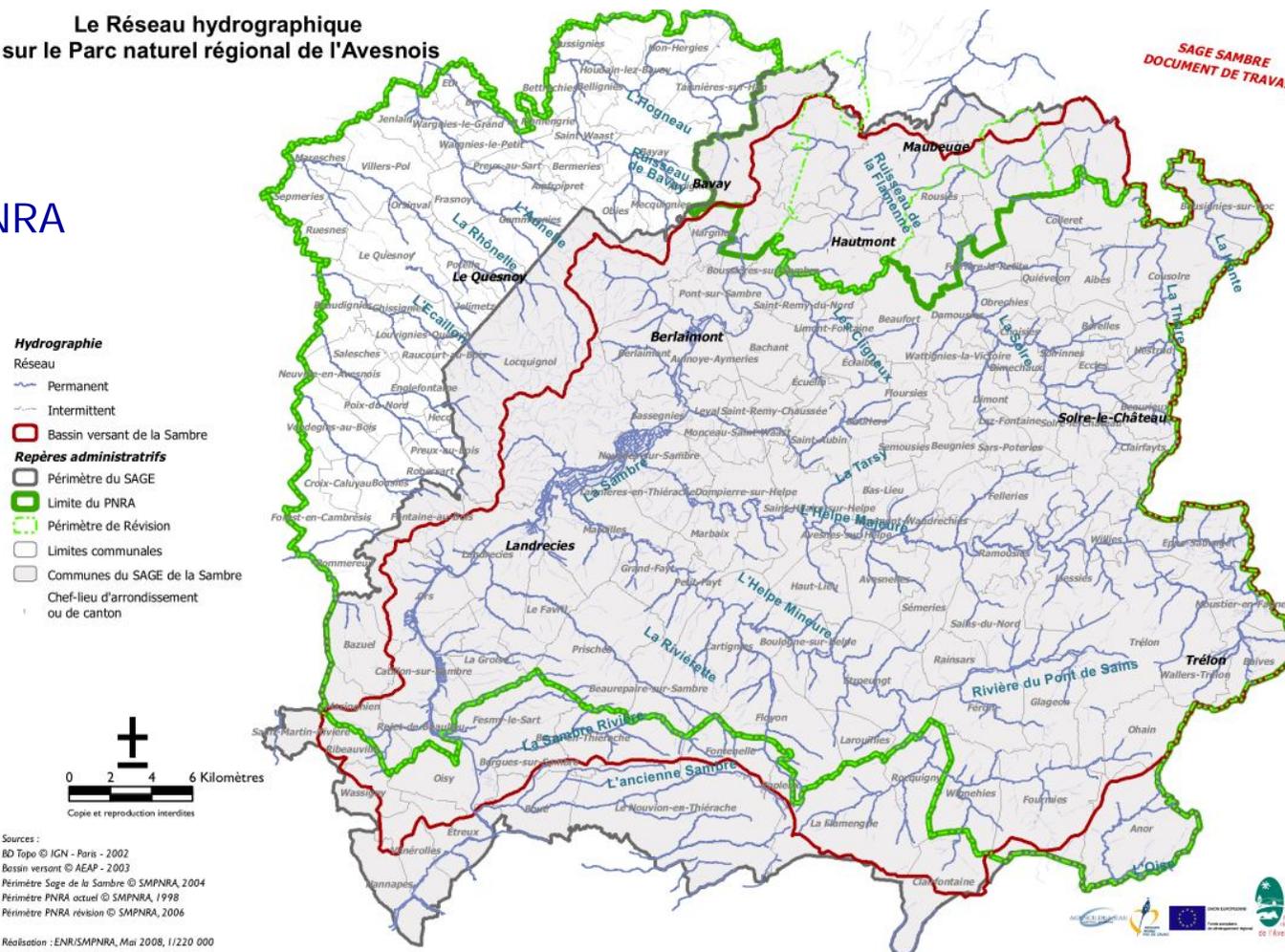


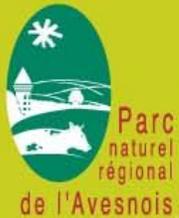
Choix structure de mise en œuvre

Le SAGE de la Sambre:

- 122 communes
- 205 893 habitants (2012)
 - 118 980 au sein du PNRA
 - 86 913 hors PNRA
- 2 Départements

Le Réseau hydrographique
sur le Parc naturel régional de l'Avesnois





Choix structure de mise en œuvre



Création d'un nouveau
Syndicat mixte

Le cas des communes du SAGE qui n'adhèrent pas au SMPNRA?

Comment interagir avec les partenaires?

Coûts d'investissement?

Quels statuts et compétences?

Qui adhèrent: communes, EPCI?

L'animation de la CLE reste-t-elle au SMPNRA?

Coûts d'investissement?





Choix structure de mise en œuvre

▪ La question de la reconnaissance en EPTB

Informations sur les EPTB:

- Périmètre à l'échelle d'un bassin versant
- Syndicat mixte ouvert composé uniquement de collectivités et de groupement de collectivité (pas de SM fermé, ni de SM ouvert composé d'un membre autre qu'une collectivité territoriale ou qu'un groupement de collectivités territoriales, tel qu'une chambre de commerce et d'industrie, d'agriculture, etc.)
- Vocation à « faciliter » l'action des collectivités, c'est-à-dire d'en assurer la cohérence et l'efficacité en assumant un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence.
- Vocation à prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux, notamment lorsqu'il n'existe pas de structure de maîtrise d'ouvrage locale appropriée.
- Les collectivités présentes au sein du périmètre d'un EPTB n'ont pas pour obligation d'y adhérer

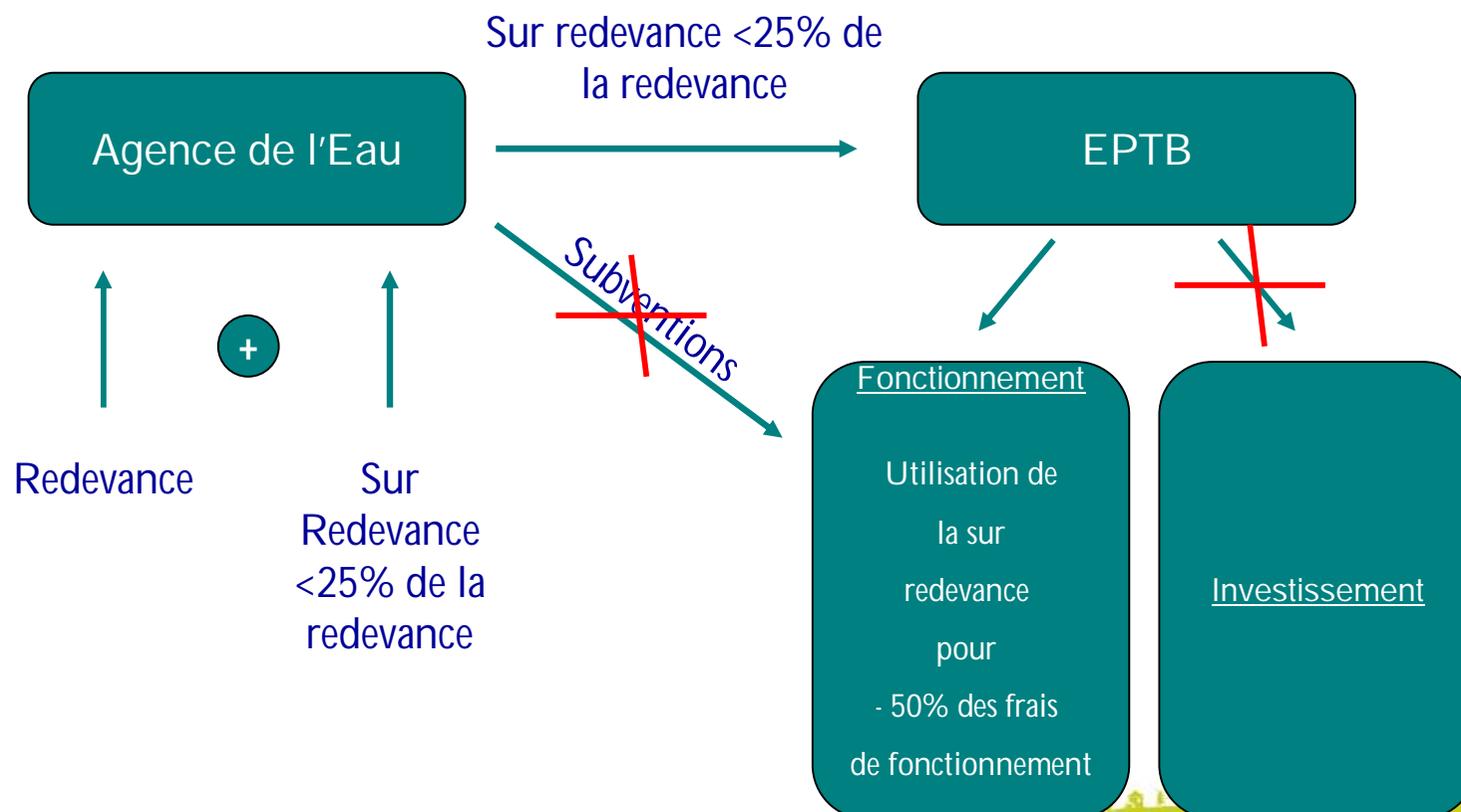




Choix structure de mise en œuvre

- La possibilité de prélèvement de la sur redevance

Il est possible d'appliquer une majoration du tarif pour prélèvement sur la ressource en eau sur le périmètre du SAGE





Communes du SAGE déclassées de la zone vulnérable au titre de la directive nitrates





Point d'information sur l'avancée du projet de restauration des marais d'Aymeries



Marais d'Aymeries

- 3 communes au sein de la zone d'étude :

Aulnoye-Aymeries (env 190 ha)

Pont-sur-Sambre (env 67 ha)

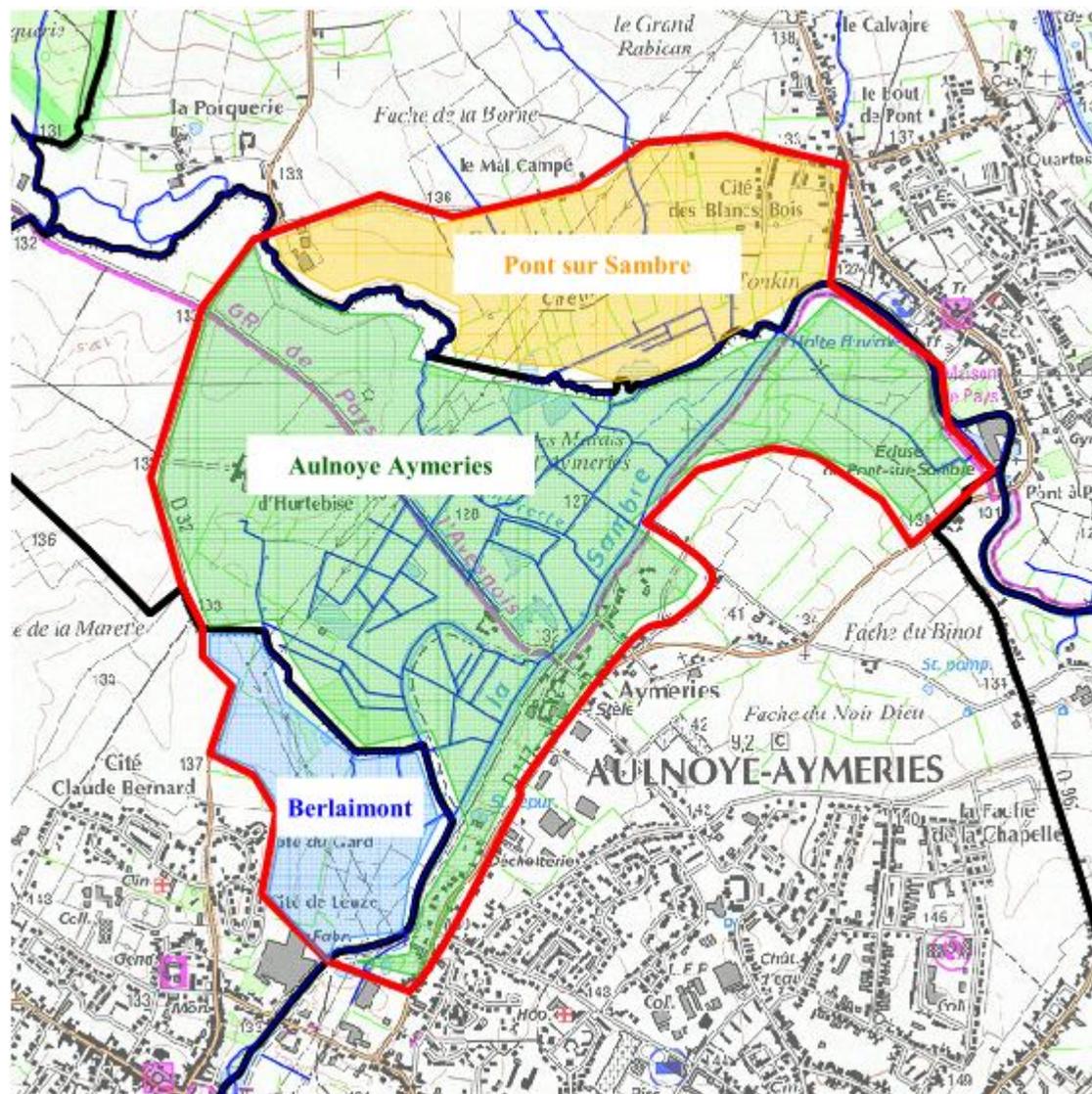
Berlaimont (env 44 ha)

soit environ 300 ha

- 1 commune à proximité immédiate:

Bachant

NOMBRE DE PROPRIETAIRES	145
Berlaimont	21
Aulnoye Aymeries	33
Pont sur Sambre	91





Marais d'Aymeries

■ Historique du projet

2006: Agenda 21 - Renouvellement de la ville
Commune d'Aulnoye mandate le Bureau d'études Extra muros



Réunions publiques

Enquêtes
(habitants & usagers)

Groupes de travail
(Techniciens, habitants, usagers)

4 axes de travail ont été définis en concertation avec
usagers & habitants du site

Axe 1:
Améliorer la
connaissance
des marais d'Aymeries

Axe 2:
Valoriser les
marais d'Aymeries

Axe 3:
Etudier la possibilité
d'un accueil raisonné
du public

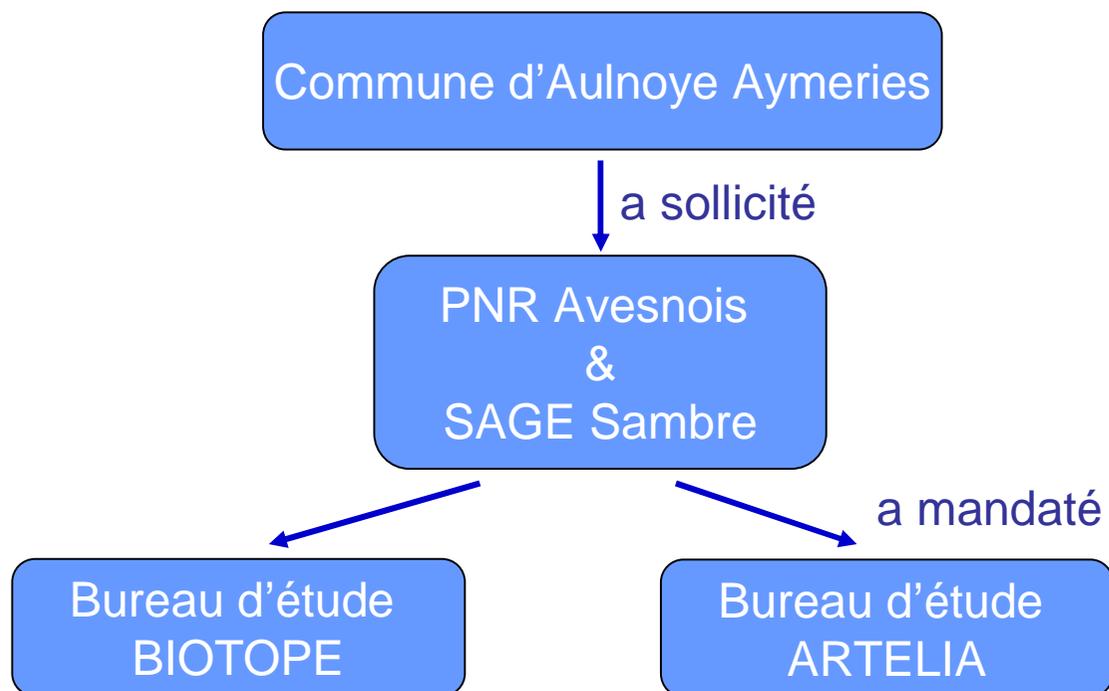
Axe 4:
Gérer durablement
les marais d'Aymeries





Marais d'Aymeries

▪ Historique du projet



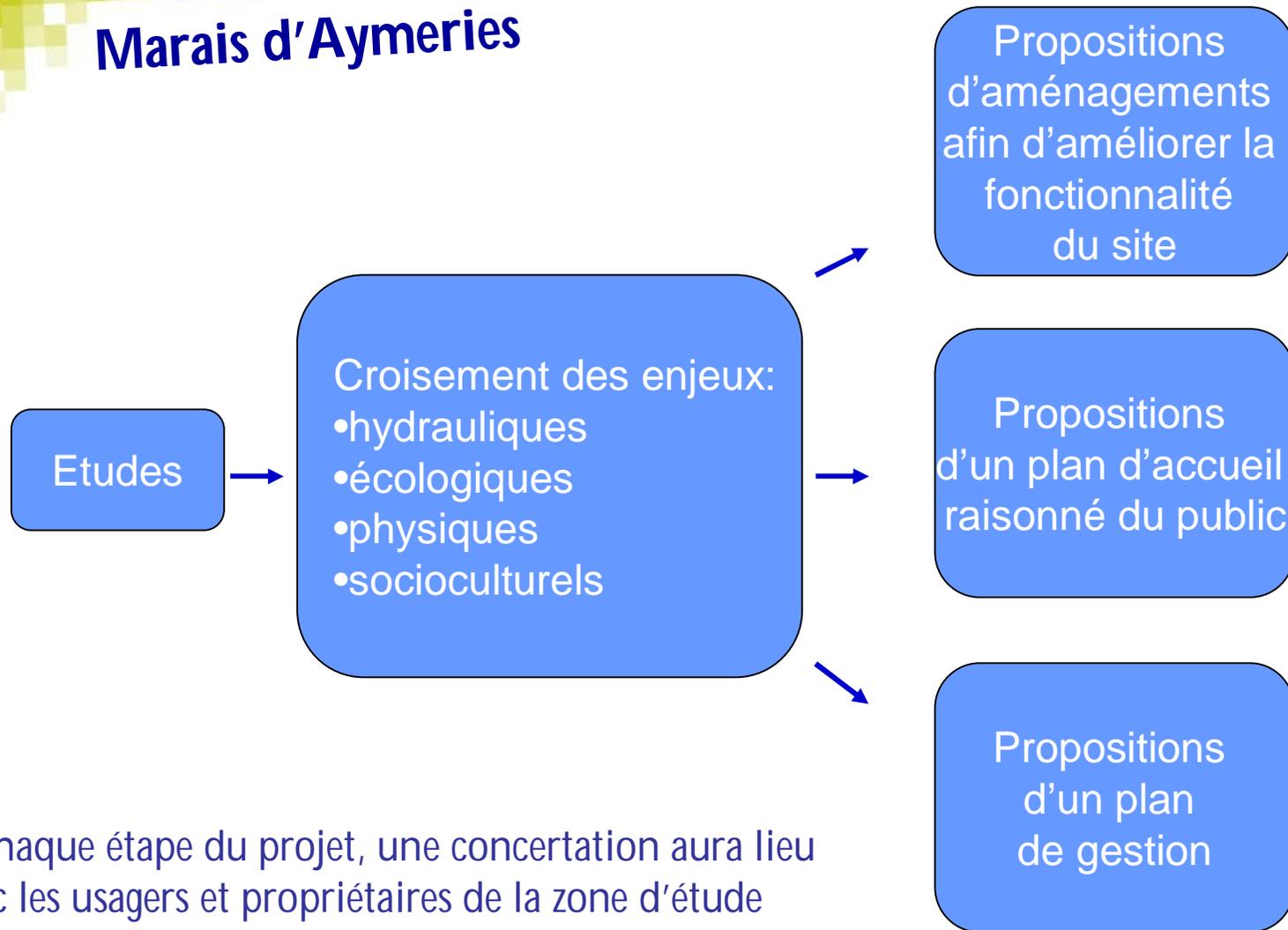


Marais d'Aymeries

Rappel: la réalisation de l'étude était conditionnée par l'obtention de fonds FEDER à hauteur de 80%

- Finalisation et validation du cahier des charges de l'étude par les partenaires
- Mobilisation des cofinancements (80% FEDER - 20% SMPNRA)
- Lancement du marché public
- Etude des offres
- Réunion de la commission d'appel d'offre et choix du prestataires
- Réalisation du dossier FEDER
- Réponse de la commission FEDER
- Lancement de l'étude
- COPIL n°2
- Réunion publique d'information





Pour chaque étape du projet, une concertation aura lieu avec les usagers et propriétaires de la zone d'étude

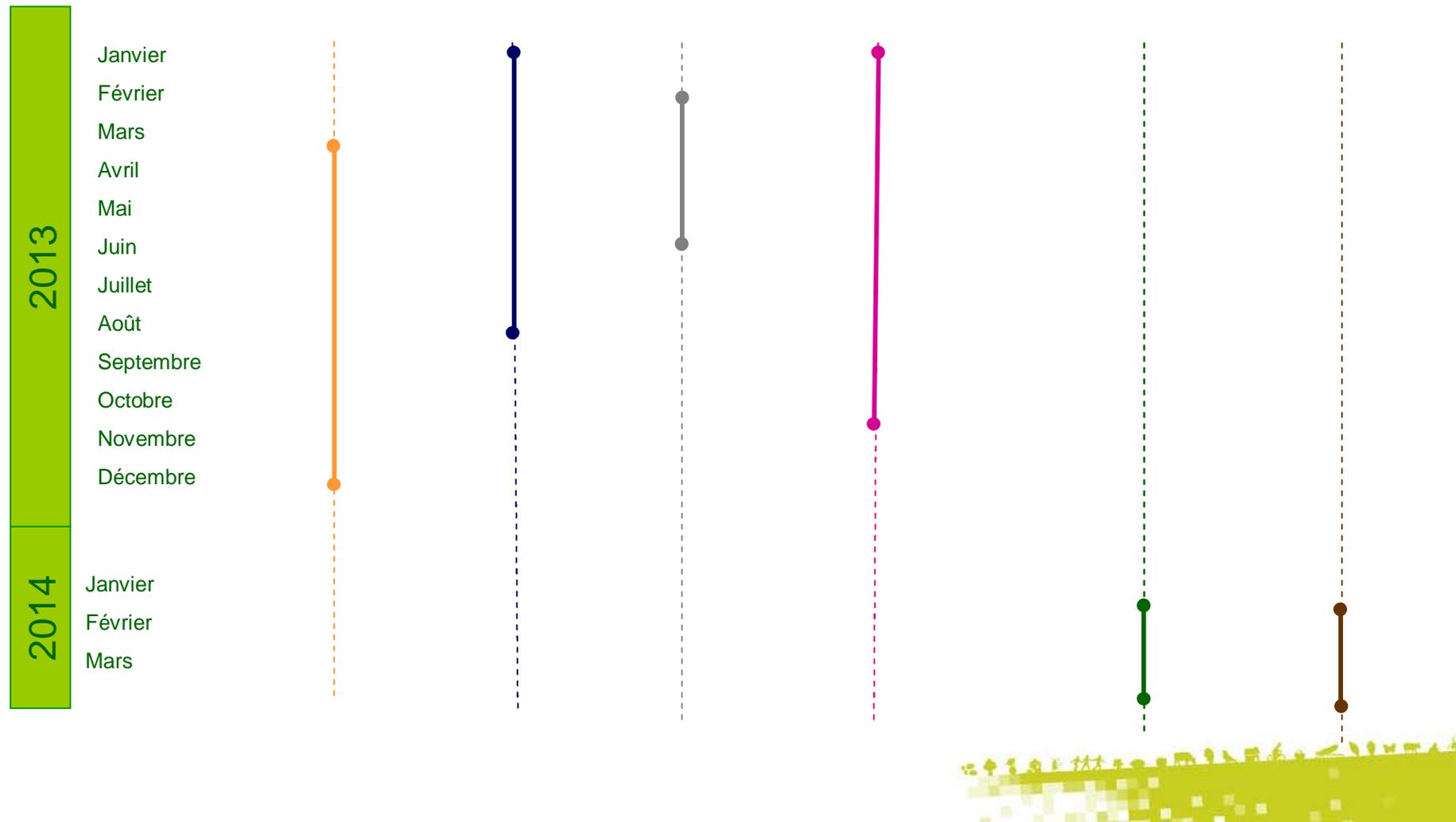




Calendrier prévisionnel

Phases

Etude écologique Etude hydraulique Etude physique Etude socioculturelle Ecriture de plan de gestion Plan d'ouverture





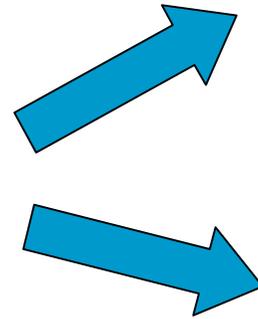
Marais d'Aymeries



Bilan des connaissances
 Diagnostic hydraulique
 Diagnostic écologique
 Croisement des enjeux
 Diagnostic physique
 Diagnostic socio-culturel
 Plan d'aménagement et de gestion

TOTAL TTC

6 180,00€
11 690,00€
25 560,00€
2 940,00€
4 045,00€
5 640,00€
17 385,00€
95 345,21€



80% FEDER
 soit: 76 276,00€

20% SMPNRA
 soit: 19 069,12€





Point d'information sur les actions actuellement menées par la SAGE



Actions en cours

Guide méthodologique
identification des ZH



Réalisation d'un tableau
de bord du SAGE

Liste des indicateurs

Thématique	Indicateurs
Indicateurs globaux	<ul style="list-style-type: none"> - État physico-chimique des cours d'eau - État physique des cours d'eau - État biologique des cours d'eau - Qualité des eaux souterraines - Occupation du sol
Assainissement collectif	<ul style="list-style-type: none"> - État d'avancement des ouvrages d'assainissement - Part des stations d'épuration ayant mis en place un dispositif d'auto-surveillance - Taux de raccordement part des habitations raccordées en zone d'assainissement collectif - Part des stations d'épuration effectuant des rejets conformes aux objectifs de qualité des cours d'eau - État des ouvrages des eaux pluviales
Assainissement non collectif	<ul style="list-style-type: none"> - État d'avancement de la mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Nombre d'installations contrôlées par les SPANC
0	0
Désherbage alternatif	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations réalisées - Nombre de collectivités engagées dans une démarche de désherbage alternatif
0	0
Agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de terres agricoles engagées dans des démarches en faveur de l'environnement (EMAET) - Pourcentage de la Surface Agricole Utile (SAU) engagée dans une agriculture biologique - Lignes de haies classées dans les documents d'urbanisme - Surfaces d'espace à enjeux classées en zone à enjeux spécifiques
Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur le territoire - Nombre d'écotages couverts par une ORQUE - Nombre d'opérations réalisées par thématiques (agriculture, eaux superficielles, etc.) - Nombre de conversions agricoles respectueuses de la ressource en eau
Gestion des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Lignes de cours d'eau couvert par une DGS ou par un plan de gestion - Lignes de cours d'eau concernés par une opération de restauration
Ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvrages restaurés par année - Nombre d'ouvrages compatibles avec l'objectif de continuité écologique
Espèces invasives	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stations localisées - Pâtis-musques piégés